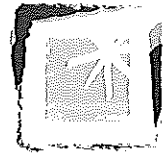


N° DEL/2026-102



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 2 juin 2026

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : M. MERLIN Jacques.

ABSENTS EXCUSES

Mme CERDA Dominique, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, M. LAFON Jean-François.

Pouvoirs (3) :

Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Projet de restauration des marches d'accès à la passerelle himalayenne – demande de subvention CD19

M. le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire de revoir l'accessibilité à la passerelle himalayenne en restaurant les marches dans la descente située sur la commune de Lapleau, afin de canaliser le public.

Les travaux consistent à réaliser des marches en pierres et installer des madriers au sol afin de guider le public sur le sentier. Les travaux s'élèvent à 26 541,57 € HT.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Département de la Corrèze à hauteur de 20% soit 5 308€.

Le plan de financement est donc le suivant :

- CD19 : 5 308 €
- Communauté de Communes : 21 233,57 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'opération présentée ci-dessus,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide du département de la Corrèze,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 juin 2026**

Le Président


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Jean-Louis BACHELLERIE